

RENCONTRE AVEC L'AGEPS EN 2026

Cette formation est organisée par **Communication Globale Santé** sous l'égide de l'API et du CCS

Jeudi 12 février 2026 8h-15h
 Salons de l'Aéroclub – Paris 16

► PARTICIPANT (champs obligatoires)

Nom Prénom
 Fonction Email
 Tel port

Inscrivant (le cas échéant) Nom / Prénom
 Tel port Email

☐ **Présentiel** ☐ **Distanciel**

► ENTREPRISE (champs obligatoires)

Raison Sociale
 Adresse
 Code postal Ville
 TVA Intracommunautaire

DATE/SIGNATURE/CACHET (*)

► TARIFS (entourer et préciser n° de membre)

	Euros HT	TVA 20%	Euros TTC
Règlement reçu avant le 12 janvier 2026			
A/ Non membre	1.440	288	1.728
B/ Membre de l'API/CCS n°	1.220	244	1.464
Règlement reçu après le 12 janvier 2026			
C/ Membre ou Non Membre	1.590	318	1.908

➤ *La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des CGV et de la Politique de Confidentialité consultables sur le site apiccs.com

Le règlement doit s'effectuer impérativement avant la réunion.

Paiement par virement : HSBC Auber Mathurins, IBAN FR76 3005 6008 1108 1152 5021 828
Paiement par chèque à l'ordre de **Communication Globale Santé** – 33 avenue d'Eylau, 75116 Paris
Paiement par carte bancaire : sur demande.
 Nous n'acceptons pas les subrogations auprès des « OPCO ».

Dans le cadre de la formation professionnelle une convention vous sera envoyée sur demande.
En cas d'annulation notifiée par écrit jusqu'à 15 jours avant la date de la formation, seuls les frais de dossiers seront retenus (250 € HT). Après cette échéance, les frais de participations sont dus en totalité.